



Institution Saint Joseph du Havre <http://www.st-jo.fr>
Collège et lycée à sections européennes, orientale et internationale
207 Rue Félix Faure
76072 LE HAVRE Cedex
Téléphone : 02 35 46 51 52

TARIF LYCEE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Madame, Monsieur,

Vous inscrivez votre enfant au lycée de l'Institution et nous vous en remercions. Veuillez trouver ci-après les informations concernant la facturation durant l'année scolaire.

PERIODES DE FACTURATION :

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
à partir du 03/09/18	à partir du 03/12/18	à partir du 18/03/19

- Les élèves de section de langue (Internationale, Européennes et Orientale) suivront des séances de conversation en langue étrangère et pourront se présenter à un examen de compétence linguistique qui sera organisé au cours de l'année scolaire au tarif de 60 ou 80 €. Des précisions vous seront données pendant l'année.

A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION :

- Un acompte de 100 € vous sera demandé à l'inscription ou à la réinscription, cette somme sera déduite de la facture du 3^{ème} trimestre. En cas de départ anticipé ou d'inscription annulée, cette somme sera acquise par l'établissement.

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION : (voir au verso)

- L'assurance individuelle accident est obligatoire, pour toutes les activités proposées par l'établissement, elle est incluse dans notre tarif.
- Pour tout changement de régime de cantine, veuillez en avvertir les services généraux par écrit un mois avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû.
- Vous avez deux possibilités pour le règlement des factures (chèque ou virement) :
 - l'intégralité du trimestre dès réception de la facture.
 - ou mensuellement.

Le règlement des factures doit se faire en début de trimestre ou de mois.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Tarif dégressif :** Afin d'accueillir les enfants des familles dont les quotients familiaux sont modestes, nous pouvons appliquer un tarif dégressif, calculé suivant un barème. Vous pouvez demander les imprimés à la comptabilité de l'Institution, avant le 9 juillet 2018. Les demandes devront être retournées avant le 17 septembre 2018.
- **Aide à la restauration :** Des aides peuvent être accordées, merci d'en faire la demande auprès des services comptables. Celle-ci devra être faite avant le 17 septembre 2018. **Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Plan Alimentaire Individualisé).**
- **Bourses nationales :** Notre établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les élèves entrant en seconde auront fait la demande de bourse de lycée en fin de classe de 3^{ème}. Dans le courant du mois de mars 2019 un barème et fiche de calcul sera envoyé à toutes les familles des élèves de 2^{nde} et 1^{ère} pour la campagne de bourse 2019-2020. Les élèves non boursiers pourront si le barème le permet établir une demande de bourse. Un simulateur de droit à obtention de bourse est disponible sur viescolaire.net.
N.B : Pour certaines familles dont la situation financière aurait changé après la fin de la campagne de bourse (fin mai 2019) exemples : perte d'emploi, séparation, longue maladie etc ... un dossier de demande de bourse provisoire pourra être constitué jusqu'au 18/10/18.
(se renseigner auprès du secrétariat ou consulter le site : www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee)



FRAIS TRIMESTRIELS LYCEE	Externat		1/2 pension 2 jours		1/2 pension 4 jours L.M.J.V.	
	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV
Contribution familiale	295,05 €	295,05 €	295,05 €	295,05 €	295,05 €	295,05 €
Frais fixes <i>(y compris assurance scolaire)</i>	31,15 €	31,15 €	31,15 €	31,15 €	31,15 €	31,15 €
Restauration trimestre 1			133,32 €	133,32 €	256,71 €	256,71 €
Restauration trimestre 2			133,32 €	133,32 €	262,68 €	262,68 €
Restauration trimestre 3			109,08 €	109,08 €	220,89 €	220,89 €
Frais liés aux sections linguistiques <i>(uniquement prélevé pour les élèves de ces sections)</i>		35,77 €		35,77 €		35,77 €
Participation diocésaine <i>(reversés intégralement aux organismes)</i>	23,12 €	23,12 €	23,12 €	23,12 €	23,12 €	23,12 €
Cotisation A.P.E.L. <i>(Par famille - reversée intégralement à l'association)</i>	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €
TOTAL TRIMESTRE 1	356,41 €	392,18 €	489,73 €	525,50 €	613,12 €	648,89 €
TOTAL TRIMESTRE 2	356,41 €	392,18 €	489,73 €	525,50 €	619,09 €	654,86 €
TOTAL TRIMESTRE 3	356,41 €	392,18 €	465,49 €	501,26 €	577,30 €	613,07 €
TOTAL ANNUEL	1 069,23 €	1 176,54 €	1 444,95 €	1 552,26 €	1 809,51 €	1 916,82 €

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION AU LYCEE SAINT-JOSEPH

Une seule et unique carte « Porte-monnaie numérique » permet d'utiliser les 3 systèmes de restauration proposés au lycée selon les jours de la semaine.

Il sera remis à chaque élève le jour de la rentrée un formulaire pour demander cette carte.

Vous aurez à choisir entre les trois systèmes proposés ci-dessous :

- Déjeuner à jours fixes 4 jours(LMJV) ou 2 jours par semaine (les jours seront indiqués sur le formulaire donné le jour de la rentrée).
L'élève est demi-pensionnaire pour les jours où il est inscrit.
- Déjeuner occasionnellement au self : Vous choisissez de déjeuner au self quand vous le souhaitez.
L'élève est externe. Le prix du repas sera de 7,12 €.
- Déjeuner à la cafétéria (petite restauration, sandwich, salade ...)
L'élève est externe.

Le mixage est possible :

Exemple : Vous pouvez déjeuner 2 jours fixes au self et déjeuner un jour supplémentaire au SELF ou à la CAFET si vous en avez besoin durant la semaine.

La CAFET est ouverte les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi et samedi matin.

- Pour pouvoir déjeuner occasionnellement au self et accéder à la cafétéria, un chèque de 30 € sera demandé à l'ouverture de la carte et devra être remis avec le coupon d'inscription.
- Aucun découvert ne sera autorisé.
- La carte qui vous sera remise la première fois sera gratuite et devra être conservée pour les années futures. En cas de perte, la somme de 3 € vous sera demandée pour la refaire.
- Cette carte doit obligatoirement être présentée à chaque passage et ne peut être prêtée à un camarade en aucun cas.

Des aides peuvent être accordées. Des demandes de tarif dégressif en fonction des revenus sont à votre disposition auprès du Service Comptabilité qui pourra vous informer. Cantine lycée Début : 04/09/18 Fin : 09/06/19.

Guillaume DEMEILLERS, Chef d'établissement